

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3399)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 417

présenté par

M. Belot

AVANT L'ARTICLE 41

À l'intitulé de la section 2, substituer au mot :

« SMS »

les mots :

« facturation de l'opérateur de communications électroniques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.